

**PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 6 février 2017, à 19 h 30, au centre communautaire de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers :
Évans Potvin
Martin Voyer
André Fortin
Richard Lapointe
Lévis Duchesne
Sylvain Lavoie

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents :
Le greffier, Mario Bouchard
La directrice générale, Marie-Hélène Boily

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

2. 26.02.2017 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017.
4. Rapport des activités du conseil :
 - 4.1. Administration et développement :
 - 4.1.1. Approbation de la liste des comptes.
 - 4.1.2. Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2017.
 - 4.1.3. Résolution d'appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif : *Pour un Québec en santé !*
 - 4.1.4. Octroi d'un contrat à Pro gestion – Négociation convention collective de travail des employés du Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684.
 - 4.1.5. Adhésion au service PerLE du Portail du gouvernement du Québec et autorisation de signataires d'une entente à intervenir avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
 - 4.1.6. Autorisation de signataires – Option d'achat d'une parcelle de terrain n° 5 756 316 au cadastre du Québec auprès de monsieur Normand Tremblay.
 - 4.1.7. Octroi d'une contribution financière au Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité – Paiement de l'hypothèque auprès de Desjardins entreprise.
 - 4.2. Gestion du territoire :
 - 4.2.1. Annulation Résolution n° 23.02.2016 portant sur la vente d'un terrain résidentiel aux Constructions S.Gauthier inc. (71, rue Duchesne).
 - 4.2.2. Annulation résolution n° 24.02.2016 portant sur la vente d'un terrain résidentiel aux Constructions S.Gauthier inc. (63, rue Duchesne).
 - 4.2.3. Autorisation de signataires – Contrat de servitudes d'aqueduc et de passage en faveur de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix – Servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et de passage 16^e chemin.
 - 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
 - 4.3.1. Octroi d'un contrat – Acquisition de végétaux saisonniers pour l'été 2017.
 - 4.3.2. Octroi d'un contrat à Environnement CA – Caractérisation de la bande riveraine et analyse de paramètres sur la qualité de l'eau du lac Vouzier.
 - 4.3.3. Acquisition d'une motoneige auprès du Centre du Sport Lac-Saint-Jean – Pistes de ski de fond secteur Lac-à-la-Croix.

- 4.3.4.Acquisition d'un coupe-bordure à glace pour l'aréna municipal.
- 4.3.5.Disposition de la collection Jules Lamy.

4.4.Rapport des activités du conseil :

- 4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons, subventions et contributions.

5. Dépôt de la correspondance.

6. Affaires nouvelles :

- 6.1 Appui au projet de création d'un centre de traitement par zoothérapie dans les immeubles du juvénat à Desbiens

7. Période de questions des citoyens.

8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 27.02.2017 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 27.02.2017 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

*Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe*

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 18 janvier au 15 février 2017 laquelle totalise la somme de 715 712 11 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 28.02.2017 DÉCLARATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Considérant que les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 20 ans la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions

de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant que les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 11,8% de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2012-2013 (14,9% pour les garçons et 8,9% pour les filles);

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale; Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

Considérant que le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que le CRÉPAS organise, du 13 au 17 février 2017, la 10^e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème « La persévérance scolaire, c'est l'affaire de tous! », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

- De déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;
- D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean la toute première région éducative au Québec, une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- De faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Adoptée à l'unanimité

Considérant qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Considérant que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

Considérant que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

Considérant que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

À ces causes, Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer de signifier l'appui de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec:

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Accepté à l'unanimité

**4.1.4 30.02.2017 OCTROI D'UN MANDAT AUX CONSULTANTS PRO GESTION
- NÉGOCIATION CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL
DES EMPLOYÉS DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONC-
TION PUBLIQUE SECTION LOCALE 2684**

Monsieur le conseiller Évans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'accorder aux Consultants Pro-Gestion le mandat de procéder au processus de négociation de la convention collective de travail des employés du Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684, laquelle a pris échéance le 31 décembre 2016. Les honoraires seront facturés au taux horaire de 125 \$ /heure, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 5 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

**4.1.5 31.02.2017 ADHÉSION AU SERVICE PerLE DU PORTAIL DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET AUTORISATION
DE SIGNATAIRES D'UNE ENTENTE À INTERVENIR
AVEC LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLI-**

DARITÉ SOCIALE

CONSIDÉRANT QUE le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

CONSIDÉRANT QUE le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix souhaite participer au service PerLE;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

QUE le Conseil autorise monsieur Lawrence Potvin, maire, et monsieur Mario Bouchard, greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix l'entente concernant le service PerLE.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 32.02.2017 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – OPTION D'ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN NO 5 756 316 AU CADASTRE DU QUÉBEC AUPRÈS DE MONSIEUR NORMAND TREMBLAY

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Évangéline Potvin d'autoriser monsieur Lawrence Potvin, maire et monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix une option d'achat d'une parcelle de terrain n° 5 756 316 au cadastre du Québec auprès de monsieur Normand Tremblay.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 33.02.2017 OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA RURALITÉ – PAIEMENT DE L'HYPOTHÈQUE AUPRÈS DE DESJARDINS ENTREPRISE

Considérant que le Centre de Réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) a mis fin en 2014 à l'entente avec le Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité;

Considérant qu'un manque à gagner pour les années 2015 à 2019 qui correspond à l'hypothèque est à prévoir;

Considérant qu'un montant de 18 000 \$ est versé chaque année au Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité aux fins de fonctionnement et d'autres montants pour des projets spécifiques;

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

D'autoriser le versement d'une somme de 30 694,08 \$ au Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité pour l'année 2017, représentant l'hypothèque à payer pour l'année en cours laquelle sera versée mensuellement à Desjardins entreprise pour la somme de 2 557,84 \$.

Adoptée à l'unanimité

4.2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.1 **34.02.2017** **ANNULATION RÉSOLUTION N° 23.02.2016 PORTANT SUR LA VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL AUX CONSTRUCTIONS S.GAUTHIER INC.**

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'annuler la résolution n° 23.02.2016 portant sur la vente d'un terrain résidentiel aux Constructions S.Gauthier inc. portant le numéro 5 871 559 au cadastre du Québec (71, rue Duchesne).

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 **35.02.2017** **ANNULATION RÉSOLUTION N° 24.02.2016 PORTANT SUR LA VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL AUX CONSTRUCTIONS S.GAUTHIER INC.**

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'annuler la résolution n° 24.02.2016 portant sur la vente d'un terrain résidentiel aux Constructions S.Gauthier inc. portant le numéro 5 871 560 au cadastre du Québec (63, rue Duchesne).

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **36.02.2017** **AUTORISATION DE SIGNATAIRES – CONTRAT DE SERVITUDES D'AQUEDUC ET DE PASSAGE EN FAVEUR DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX – SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE D'AQUEDUC ET DE PASSAGE AU 16^E CHEMIN**

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin d'autoriser monsieur Lawrence Potvin, maire et monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un contrat de servitudes d'aqueduc et de passage en faveur de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, 16^e chemin.

Adoptée à l'unanimité

4.3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

4.3.1 **37.02.2017** **ACQUISITION DE VÉGÉTAUX SAISONNIERS POUR L'ÉTÉ 2017 AUPRÈS DE LA COOP BELLE-DE-JOUR**

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser auprès de la Coop Belle-de-jour l'achat de végétaux saisonniers pour les plates-bandes et le remplissage des pots rouges pour la somme de 14 299,55 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 **38.02.2017** **OCTROI D'UN CONTRAT À ENVIRONNEMENT CA – CARACTÉRISATION DE LA BANDE RIVERAINE ET ANALYSE DE PARAMÈTRES SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC VOUZIER**

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'accorder à Environnement CA le contrat de procéder à la caractérisation de la bande riveraine et d'analyse de certains paramètres relatifs à la qualité de l'eau du lac Vouzier pour la somme de 8 590 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 12 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 **39.02.2017** **APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT – ACQUISITION D'UNE MOTONEIGE AUPRÈS DU CENTRE DU SPORT LAC-SAINT-JEAN – ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE FOND SECTEUR LAC-A-LA-CROIX**

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin :

De procéder aux fins d'entretien des pistes de ski de fond du secteur Lac-à-la-Croix, à l'acquisition d'une motoneige Yamaha VK10FGS 2016 auprès du Centre de Sport Lac-Saint-Jean pour la somme de 11 699 \$ plus les taxes applicables incluant l'échange de l'ancienne motoneige, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 30 janvier 2017;

Que ce montant soit financé par le fonds de roulement de la Ville, remboursable sur une période de trois (3) ans, en trois (3) versements égaux de 4 094,26 \$ (taxes nettes), dont le premier versement, le 6 février 2018.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 40.02.2017 ACQUISITION D'UN COUPE-BORDURE À GLACE POUR L'ARÉNA MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin de procéder à l'acquisition d'un coupe-bordure à glace pour l'aréna municipal auprès de Robert Boileau inc. pour la somme de 6 200 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 24 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

4.3.5 41.02.2017 DISPOSITION DE LA COLLECTION JULES LAMY

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser suite à une entente administrative avec le coordonnateur du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité, le processus de disposition de la collection Jules Lamy, le tout selon l'échéancier proposé, lequel fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Conseil d'administration Office municipal d'Habitation
- Comité de vérification des comptes de la ville
- Rencontres de citoyens
- Réunion Corporation de développement
- Représentation 5 à 7 – Tirage des gens d'affaires
- Assemblée générale Festi-Vélo
- Conseil d'administration Camp musical
- Inauguration saison 2017 du Village Famille sur Glace
- Représentation vernissage à la bibliothèque
- Rencontre avec les représentants de Rio Tinto Alcan inc.
- Réunion de la Corporation d'innovation et développement Alma-Lac-Saint-Est
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Réunion Véloroute des Bleuets
- Réunion Jeux du Québec
- Colloque sur la relève agricole

4.4.1 42.02.2017 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONNÉS ET SUBVENTIONS

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, les versements suivants :

Fondation Hôtel-Dieu d'Alma	Contribution annuelle	2 000 \$
-----------------------------	-----------------------	----------

Coopérative jeunesse de services	Contribution annuelle	1 250 \$
Les Gens Oubliés d'Hébertville	Contribution financière	500 \$
Double défi des deux Mario Sur la Pointe des pieds	Aide financière pour la 9 ^e édition.	100 \$
Maison d'hébergement S.O.S. Jeunesse – Hébergement jeunes filles de 12 à 17 ans	Contribution financière	50 \$
Sentier Notre Dame - Kapatakan	Contribution financière - insertion d'un encart publicitaire le guide	300 \$
Maison de campagne et d'entraide communautaire du Lac	Contribution financière	40 \$
David Ellis, violoncelliste <i>Quatuor Saguenay Conservatoire de musique du Saguenay</i>	Achat de billets activité-bénéfice - 16 février 2017	2 billets 200 \$
Comité de Palet de Lac-à-la-Croix	Contribution financière	325 \$
Carnaval 2017	Achat de billets souper du carnaval - 26 \$ chacun	6 billets 156 \$

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 43.02.2017 APPUI AU PROJET DE CRÉATION D'UN CENTRE DE TRAITEMENT PAR ZOOTHÉRAPIE DANS LES IMMEUBLES DU JUVÉNAT À DESBIENS

Considérant qu'un groupe d'anciens combattants et de bénévoles basé à Québec sont préoccupés par le sort réservé aux militaires et policiers de la GRC souffrant de stress post-traumatique ou de dépression;

Considérant que ce groupe basé à Québec souhaite la création d'un centre de traitement par zoothérapie;

Considérant que plusieurs endroits pour ses futures installations ont été examinés et que celui-ci s'intéresse de près aux immeubles du Juvénat à Desbiens, actuellement administrés par la corporation Œuvre de vie nouvelle;

Considérant que le projet de Centre de réhabilitation offrirait simultanément à une quarantaine de clients-patients des séjours variant de quatre à huit semaines dans un environnement naturel calme;

Considérant que la zoothérapie s'appuierait sur la présence de chevaux et favoriserait l'implication par des travaux manuels des jeunes vétérans traumatisés;

Considérant que le centre s'adresserait prioritairement à de jeunes vétérans qui ont besoin d'aide en prévision d'une réintégration sociale et familiale après un court séjour pour se remettre sur pieds;

À ces causes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'informer la congrégation des Frères Maristes que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix appuie le projet de création d'un centre de traitement par zoothérapie dans les immeubles du Juvénat à Desbiens afin de venir en aide aux militaires et policiers de la GRC souffrant de stress post-traumatique ou de dépression.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Des questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Option d'achat de la parcelle de terrain route de la Montagne;
- Le taux de fréquentation du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité au cours de l'année 2016;
- Disposition de la collection Jules Lamy;
- Vandalisme associé aux décorations de Noël du centre communautaire;
- Déneigement de certains citoyens laissant trop de neige sur le trottoir en façade de leur résidence (secteur Lac-à-la-Croix).

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

Lawrence Potvin, maire

Mario Bouchard, greffier